

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-426**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2026-418 FIXANT LA TARIFICATION**  
**POUR L'ANNÉE 2026**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 13 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-426 : Règlement modifiant le règlement 2026-418 fixant la tarification pour l'année 2026 »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 20 avril 2026, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 20 avril 2026.



Annie Lamontagne,  
Greffière